

SOURCE : Courrier Picard – 04/02/2008

Une convention entre l'Éducation et Susi

Extrait :

L'inspection académique et l'Agence SUSI ( lire le Courrier d' hier) viennent de signer une convention-cadre pour le développement de l'espace numérique de travail ( ENT dénommé aussi le « cartable numérique ») dans les écoles de la Somme. Cet accord vise à améliorer les résultats scolaires des élèves grâce à l'usage des ressources numériques et des technologies de l'information et de la communication durant le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire . Cette convention d'expérimentation est conclue pour trois ans ( renouvelable par tacite reconduction). Les mairies équiperont les écoles en matériel; l'agence SUSI assurera l'exploitation des liaisons à haut débit, la gestion des comptes et l'inspecteur d'académie prend en charge la formation préalable des enseignants .